L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:--NOUVELE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er MARS 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No 84 rue de Chartres, et No 13 rue du Canal.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 1er MARS 1847.

☞ L'assemblée locofoco qui a eu lieu samedi soir à la Bourse St Louis, a donné la consécration la plus formelle au système de guerre offensive, recommandé par le Président des Etats-Unis. Les résolutions qu'elle a adoptées, déclarent que l'on doit consacrer toutes les ressources du pays à la poursuite d'une guerre qui est parfaitement équitable; que le Président a bien mérité de la patrie, et par sa conduite et par ses recommandations au Congrès; que ce fut en cette occasion à inspirer l'indignation et les [illegible] de tous les bons citoyens, et que ses discussions intempestives n'ont fait qu'encourager l'ennemi; que la fureur factieuse qu'elles ont produites dans nos opérations, a compromis la cause du pays et les destinées de nos armes plus qu'un [illegible] par les [illegible] les plus redoutables armées mexicaines; qu'il faut repousser tous les conseils pusillanimes de ceux qui cherchent la paix dans la retraite ou l'inaction; qu'il est du devoir de tout Américain de faire abnégation de ses opinions personnelles et de prêter *quand même* son concours à l'exécutif, et qu'agir autrement c'est faillir à son devoir de citoyen. Comme corollaire vient l'approbation la plus complète donnée au langage de M. Ritchie, éditeur de l'*Union*. Ces résolutions valent la peine d'être étudiées dans leur teneur; car elles prouvent jusqu'à quel point la *démocratie* est prête à se rallier sous le [illegible] d'un seul homme. Où en serait le pays si cet homme était de la trempe de Jackson et animé d'une ambition napoléonienne! Heureusement, M. Polk n'est pas du bois dont on fait les usurpateurs.

Un peu de franchise, Messieurs!

Les journaux locofocos continuent leurs jérémiades à propos de la mesure adoptée par le sénat, à l'égard de M. Ritchie, éditeur de l'*Union*. Ils accusent le sénat des Etats-Unis dans les termes de l'indignation la plus amère. Ce corps s'est rendu coupable, suivant eux, d'une violation odieuse des droits d'un citoyen, d'a[illegible] aux pieds la liberté de la presse; cette souveraine de toutes nos libertés. Et ce ne sont pas seulement les [illegible] qui s'en mêlent, mais [illegible] plus violentes et les plus [illegible] contre le sénat, les [illegible] Union, contre le sénat, les [illegible] plus violentes et les plus [illegible] ceux du samedi soir, à la Bourse St. Louis, a adopté entre autres une résolution qui peut servir de modèle dans ce genre. Après s'être élevée contre toute atteinte à la liberté de la presse qu'il n'est nullement intéressé en cette résolution ajoute:

"L'acte récent de la majorité du sénat des Etats-Unis qui expulse de la salle de ses séances l'éditeur de l'*Union* de Washington, est un acte qui à la fois est indigne et oppressif. En prenant le rôle d'accusateurs, de témoins, de juges et d'exécuteurs, la majorité a confondu toutes les idées de droit et de justice; et en confirmant sans l'entendre un citoyen à la seule punition qu'elle eût le pouvoir de lui infliger, elle a montré d'un seul coup sa malice et sa faiblesse."

Cette résolution, comme toutes les plaintes de la presse locofoco, semble nécessairement impliquer que l'éditeur de l'*Union* a été expulsé de la salle des séances, et par conséquent privé du droit dont on use [illegible] les citoyens. On croirait que l'éditeur de l'*Union* ne peut plus assister aux séances, ni en rendre un compte rendu; on croirait qu'il se trouve dans l'impossibilité d'assister aux discussions du sénat et par conséquent de donner son opinion sur la matière dont il s'agit [illegible] questions qui intéressent ses lecteurs. Eh bien, cependant il n'en est rien; nous l'avons déjà dit. L'éditeur de l'*Union* a été exclu, non pas de la salle des séances, mais tout simplement du privilège réservé aux sénateurs, etc., [illegible] que par faveur. Il [illegible] de l'être comme les autres journalistes. C'est à lui de prendre sa place dans les galeries, et la meilleure preuve qu'il en est ainsi, c'est que, depuis l'expulsion de son éditeur, l'*Union* n'a pas moins continué à donner son apport ordinaire des séances du sénat et d'y joindre au besoin des remarques éditoriales. En un mot, le sénat a tout simplement renvoyé M. Ritchie parmi ses confrères. Y a-t-il donc là tant d'injustice, et de violence et de tyrannie? Malgré cela, [illegible] toute l'importance qu'il a cessé de donner une mesure si simple posée, en essayant de la transformer en une attaque contre la liberté de la presse, l'éditeur de l'*Union* est forcé lui-même de reconnaître qu'il a été tout simplement dépouillé d'un privilège qui lui avait été octroyé par une faveur toute spéciale.

"Si nous désirons, dit-il, assister aux séances du sénat et entendre les discours qui s'y prononcent, nous pouvons nous rendre dans les galeries publiques, d'où le sergent d'armes ne sera sans doute pas autorisé ultérieurement à nous expulser."

Allons, Messieurs, mettez y donc un peu de bonne foi, et ne venez pas faire tant de bruit d'une affaire où la liberté de la presse ne se trouve nullement compromise, d'une affaire dans laquelle il ne s'agit que de savoir si M. Ritchie sera assis un peu moins à l'aise que par le passé.

TELEGRAPHE MAGNETIQUE.—C'est aujourd'hui que s'ouvre au Merchants' Exchange les livres de souscription au fonds capital de la compagnie pour la construction d'une ligne télégraphique entre Washington et la Nouvelle-Orléans.

P[illegible] STEAMER.—Le 20 février, à 8 heures du soir, [illegible] était en route à New York, au[illegible] Caroline. Peut-être la malle [illegible] arrivé, nous apprendra-t-elle quelque chose. Le *Caroline* n'est pas habituée à arriver plus tard que le 20, quand il part le 4.

E[illegible] DE DISTRICT REPRESENTATIF.—L'élection d'un représentant a eu lieu samedi dans le 3e District. MM. Charles Forstall et Fontenau étaient, comme à la précédente épreuve, les seuls candidats; le premier, indépendant; le second, locofoco. L'indépendant, dont les amis ne paraissent pas s'être beaucoup remués, n'a obtenu que 207 voix, tandis que son concurrent en a réuni 382. A l'autre élection tous les deux étaient arrivés à 387. M. Fontenau n'a donc perdu que 5 voix, tandis que M. Charles Forstail en a vu 180 l'abandonner.

L'EXPEDITION HARDIE.—Alphonse Dupéru que beaucoup de nous connaît fort bien, vient d'accomplir au Mexique avec un remarquable bonheur une expédition des plus périlleuses. Il était parti de la Nouvelle-Orléans, muni d'instructions du général Scott, et s'était rendu à la Havane, d'où, après s'être fait expédier un passeport comme français, il partit pour Vera Cruz. Il avait ordre d'examiner cette ville ainsi que le château de San Juan d'Ulloa, afin d'en faire son rapport au général; il devait même pénétrer dans l'intérieur le plus loin qu'il pourrait. Il s'avança en effet jusqu'à Jalapa, en observant tout avec la plus scrupuleuse exactitude, puis il revint à Vera Cruz, où il obtint des renseignements complets sur la situation de la ville et du château, sur le nombre d'hommes qui les défendent, sur leur armement, sur la quantité de provisions qui s'y trouvaient, &c. Enfin il parvint à remplir sa mission tout entière. Toutefois son séjour dans cette ville inspira quelques soupçons; malgré la facilité et l'accent tout naturel avec lesquels il parle le français, on commençait à se défier de lui, on lui fit subir des interrogatoires très-sévères auxquels il répondit avec le plus grand sang-froid. On n'osa pas l'arrêter. Toutefois, comptant qu'il serait dangereux pour lui de rester plus longtemps sur le sol mexicain, et un beau jour il disparut. Il avait bien fait; car déjà on le cherchait pour l'emprisonner. Il réussit à atteindre une barque française qui était mouillée à l'île des Sacrifices; mais ce fut tout à fait grâce à sa présence d'esprit: la chaloupe de cette barque attendait un passager français. Alphonse Dupéru vint s'y placer hardiment comme s'il était la même ce passager et donna l'ordre en bon français de démarrer. Les matelots se le tirent dire deux fois, mais enfin ils obéirent, et Alphonse Dupéru se trouva bientôt en sûreté à bord de la barque française. De là ils se transporta sur la *Petrita* qui le ramena le 25 janvier au mouillage d'Anton Lizardo où le commodore revint quelques jours plus tard.

Ceux qui ont été à même d'apprécier Alphonse Dupéru ne s'étonneront nullement de sa conduite en cette circonstance; son caractère audacieux, aventureux, plein de sang-froid et en même temps d'énergie, doit se plaire au milieu d'expéditions comme celle qu'il vient d'accomplir; et nous le voyons avec plaisir employer ainsi noblement au service de sa patrie de précieuses qualités qui trouvaient rarement ici leur véritable emploi.

☞ Nous remercions le *Courrier* d'avoir bien voulu produire ce qu'il appelle **nos attaques contre M. Soulé.** Voici de son aveu même de quoi elles se composent:

1o. Avoir reproduit sans commentaires, mais en l'intitulant: UN PAVÉ, un petit article extrait du *Courrier*.

2o. Avoir reproduit avec trois lignes de commentaires se terminant par ces mots: "Vraiment M. Soulé a des amis bien maladroits," un second article du *Courrier*, que nous avons intitulé: UN AUTRE PAVÉ.

Les pièces sont sous les yeux des lecteurs, et nous nous en rapportons entièrement à leur jugement. Nous n'aurons plus rien à ajouter sur ce chapitre.

CAMILLO SIVORI.—Le public a dignement répondu, on le sait, au troisième appel de cet artiste qui mérite si bien sa faveur. Une belle assistance se pressait dans la salle d'Orléans vendredi soir, et l'accueil fait à l'artiste a été le juste prix de la perfection avec laquelle il a exécuté les divers morceaux de son programme, notamment la *clochette*, cette délicieuse fantaisie de Paganini.

Hier soir, la foule était encore plus grande à St Charles, et le succès pour être d'un genre différent, n'a été ni moins grand ni moins mérité. Les hurrahs, les bravos, les cris de joie, les trépignements ont été leur train, et nous ne serions pas étonné que de ce côté Camillo Sivori ne détrona Ole Bull. Ce ne serait assurément que justice, car le dernier venu mérite incontestablement la royauté qu'on avait trop facilement décernée à son devancier.

HENRY HERZ.

SALLE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

Pour se faire entendre de nouveau dans notre quartier, HENRY HERZ est obligé de se contenter encore de la salle qui s'est trouvée trop petite la première fois et qui pourrait bien l'être encore cette fois. Il y a malheureusement force majeure, la salle de bal étant prise. Le plaisir qui nous est offert n'en aura en quelque sorte que plus d'attrait; car il faudra se donner la peine de s'en préoccuper pour être sûrs d'en jouir. Bien heureux encore cette fois les élus qui trouveront un siège ou un coin! Le programme est d'ailleurs composé de manière à séduire les plus difficiles: le 4me concerto, la marche d'Otello, les variations sur des airs favoris de l'Ambassadrice, sont des nouveautés pour nous, mais ces trois morceaux sont dignes de ceux qui les ont précédés, dignes du compositeur. Ils seront accompagnés des 3 études qui ont été si vivement goûtées à la première audition et qui le seront encore mieux à la seconde. Ainsi à ce soir, et assurons nous vite de bonnes places.

☞ Les séances du Congrès dont l'intérêt semblait avoir pâli pendant deux ou trois jours, viennent de reprendre un aspect des plus animés. Le 19 février, M. Calhoun a présenté des résolutions qui seront lues avec une sérieuse attention, par tous les citoyens du Sud, et il les a appuyées par l'un de ces discours où il sait revêtir la raison de toute sa puissance et de toute son énergie. On ne saurait poser plus nettement les choses et prendre avec plus d'intrépidité une noble attitude dans une question vitale pour l'avenir du Sud et pour celui de l'Union. M. Calhoun déclare, et en ceci peut-être a-t-il raison, que le moment est venu où le Sud doit savoir s'il est l'égal du Nord ou s'il doit n'être que son subordonné. Il veut une décision; il la sollicite du Congrès, et ses paroles ont en assez de gravité pour que le Congrès n'y reste point sourd.

Tandis que le sénateur de la Caroline du Sud soulève cet incident si sérieux, le bill des trois millions continue à être le thème de discours où la question de l'esclavage et celle de la guerre se trouvent tour à tour discutées à deux points de vue différents. La liste des orateurs pour et contre va bientôt être épuisée, nous le pensons; et nous aurons, avant la clôture de cette discussion, un discours de notre nouveau sénateur. M. Soulé a du prendre la parole le 22, et si la malle ne nous fait pas faux bond, nous pourrons en avoir demain l'esquisse. Nous l'attendons avec impatience.

☞ Le bruit courait le 4 février sur l'escadre, à Anton Lizardo, que nos forces navales devaient se concentrer le 20, afin de coopérer à l'attaque que le général Scott doit tenter incessamment sur Vera-Cruz.

Nouvelles importantes du Mexique.

Arrivée du général Scott à Tampico.

La goëlette *Ella* est arrivée hier soir de Tampico, d'où elle est partie le 20 février. Nous avons reçu par cette occasion le *Tampico Sentinel* du 17, et on nous a fait la faveur de nous communiquer une lettre du 18, qui contient la nouvelle importante que la ville de Vera-Cruz ne doit pas offrir de résistance à nos troupes. Voici le contenu de cette lettre:

TAMPICO, 18 février 1847.

Le porteur de la malle de Vera-Cruz est arrivé ici cet après-midi, apportant des lettres pour des négocians étrangers de notre ville, lesquelles annoncent que le commandant des forces mexicaines à Vera-Cruz avait reçu des ordres positifs de Santa-Anna de faire retirer toutes les troupes de cette ville et de les envoyer dans l'intérieur. On est ici d'opinion que nos troupes entreront à Vera-Cruz sans coup férir.

Il se fait ici de grands préparatifs, mais on n'en connait pas le but, car le général Patterson ne laisse rien transpirer sur les ordres qu'il reçoit. Nous attendons avec anxiété l'arrivée du général Scott."

Nous apprenons verbalement que le steamer *Massachusetts* est entré le lendemain à Tampico, ayant à bord le général Scott.

L'*Ella* a apporté près de $11,000 en espèces, pour divers négociants.

Armée d'invasion.

Deux arrivages du Brazos ont eu lieu hier: la goëlette *Sam Lewis*, partie le 19 février et le vapeur des Etats Unis le 23. Nous devons à ces arrivages plusieurs renseignements qui ne manquent pas d'intérêt.

Le général Scott et son état-major sont partis de Brazos pour Tampico, le 17 février, à bord du vapeur à hélice. Le général Worth était encore à Brazos le 23, mais devait se mettre prochainement en route.

Le *Flag* de Matamoros du 17 février, nous est arrivé par la même voie. Le colonel Drake a commencé à mettre la ville en état de défense; la plaza est complètement fortifiée; des barricades et des fossés profonds coupent les principales rues qui y conduisent; des batteries sont placées de manière à pouvoir agir dans toutes les directions. Si les Mexicains se hasardent de ce côté, ils sont assurés d'une vigoureuse réception.

La petite vérole règne à Matamoros; mais elle est d'une nature assez bénigne. Le régiment des volontaires de l'Indiana est atteint de maladies qu'il paraît avoir contractées dans la traversée.

Le cap. Henry du Texas, qui servait de guide et d'interprète au détachement du major Borland, a pu s'échapper grâce à la vigueur et à la vitesse de son cheval. Ce noble animal est mort en sauvant son maître qui a du arriver à Saltillo à pied.

Une assez vive alarme a eu lieu à Saltillo le 31 janvier, dans la soirée. Quelques criminels mexicains s'étaient échappés de la prison, et les gardes furent obligés de tirer sur eux. Comme on ne connaissait pas la cause de cette fusillade, on se mit à battre la générale, et en quelques minutes toutes les troupes étaient sur pied. Leur promptitude à se trouver sous les armes en cette circonstance est une garantie de ce qu'elles pourront faire s'il faut soutenir une attaque sérieuse.

TEXAS.—Les journaux qui nous sont venus par le *Palmetto*, vont jusqu'au 23 février. Ils annoncent la mort de John M. Allen, marshal des Etats-Unis pour le Texas. "Peu d'hommes ont eu une existence aussi féconde en événemens que le défunt, dit le *Civilian*. Né dans le Kentucky, il entra de bonne heure dans la marine des Etats-Unis, et la quitta pour aller prendre part à la révolution grecque. Il assista aux derniers instans de lord Byron. Plus tard, il vint combattre pour l'indépendance du Texas, commanda un croiseur et fut l'un des braves de San Jacinto. Il avait été maire de Galveston."

La température était extrêmement rigoureuse à Houston. Le régiment du colonel Hays se complétait assez rapidement.

SANTA-FÉ.—Nous recevons par la voie de St-Louis et d'Indépendance, quelques nouvelles de cette ville qui vont jusqu'au 18 décembre. Le régiment du colonel Price s'y trouvait toujours; et son état sanitaire était assez alarmant: il perdait beaucoup d'hommes par les maladies. L'hiver exerçait sa rigueur dans le nouveau Mexique et dans le territoire indien que les voyageurs sont obligés de traverser.

KEY-WEST, 17 février 1847.—Le navire *Moslem* part aujourd'hui pour la Nouvelle-Orléans. Les frais de sauvetage se sont élevés à environ quarante pour cent de la valeur du navire et de la cargaison.

Le navire *Eliza Thornton*, allant de la Nouvelle-Orléans à Nantes, avec 4,500 barils de farine, 100 barils de provisions et 400 balles de coton, a été amené ici en détresse, il y a quelques jours. Il s'était jeté sur les récifs et n'avait pu être remis à flot qu'en déchargeant la moitié de sa cargaison.

Congrès.

Séance du 19 février 1847.

SÉNAT.—Des résolutions contre l'extension de l'esclavage adoptées par les législatures du New Hampshire et du New Jersey, sont présentées; ensuite viennent quelques rapports, puis M. Calhoun se lève et prend la parole:

"J'ai à présenter, dit-il, quelques résolutions, rendues nécessaires par les manifestations qu'ont faites diverses législatures d'Etat et par le provisio de la chambre au bill des trois millions, relativement à l'extension de l'esclavage. Qu'on me permette quelques observations préliminaires. Il a été déclaré solennellement dans cette chambre que les Etats sans esclaves avaient pris une détermination formelle sur deux points qui intéressent directement les Etats à esclaves; savoir: que l'admission dans l'Union d'un territoire où l'esclavage existerait, ne pourra désormais avoir lieu, et que d'un autre côté l'esclavage ne pourra exister dans aucun des territoires appartenant aux Etats-Unis. En d'autres termes, les Etats sans esclaves veulent obtenir, à l'exclusion des Etats à esclaves, le monopole du domaine public. Nous avons eu depuis la preuve que c'était là une détermination bien arrêtée.

"Il est grand temps que les Etats à esclaves s'en inquiètent. Ils sont en minorité partout, dans la chambre des représentants, dans le collége électoral, en un mot dans toutes les branches du gouvernement, sauf dans le sénat actuel des Etats-Unis. Ici les Etats à esclaves ont des forces égales à celles de leurs rivaux, si toutefois on peut compter sur l'Etat de Delaware. A la chambre sur 228 membres, ils n'en ont que 90, tandis que leurs adversaires en ont 138; dans le collége électoral, ils sont en minorité de 50 voix. Les Etats sans esclaves accroissent chaque jour leurs forces; l'Iowa et le Wisconsin sont entrés dans leurs rangs; d'autres Etats ne tarderont pas à les suivre, et alors les Etats sans esclaves gouverneront avec une puissance absolue. Les Etats du Sud ne pourront en aucune façon maintenir l'équilibre. Ils doivent donc songer à leurs droits; ils doivent veiller à leurs intérêts; ils doivent demander justice. Leur seule égide est la constitution. S'ils peuvent compter sur quelque chose, c'est sur elle.

"Eh bien! je le demande solennellement: "Devons nous renoncer à toute protection! Devons-nous renoncer à nos droits!" Nous avons pour le moins contribué autant que le Nord à toutes les charges du gouvernement, et nous n'avons jamais rien reçu en retour. Et pour me renfermer dans la question en litige: "Devons-nous renoncer aux bénéfices que l'on peut tirer de la possession des territoires!" Veut-on nous sacrifier aux envahissemens du Nord? Et devons-nous lui abandonner le monopole auquel il aspire dans le gouvernement? Devons nous courber la tête sous le joug? Ou bien trouverons-nous un remède à l'oppression qui nous menace? Ce remède sera-t-il dans la constitution, ou bien se trouvera-t-il ailleurs?

"Du jour où l'équilibre qui règne entre les deux sections de l'Union sera détruit, nous entrerons dans la carrière des révolutions, de l'anarchie, de la guerre civile. Ce sont les Etats du Sud qui établissent cette équilibre; ils sont le pouvoir conservateur; si on leur permet de maintenir l'équilibre, l'Union peut durer glorieuse et puissante pendant des siècles, mais si on contrarie leurs droits sont méconnus, alors malheur! malheur au peuple de ce pays!

La politique que suivent les Etats sans esclaves est-elle d'accord avec la constitution? Non, mille fois non. La constitution condamne un système aussi exclusif et aussi égoïste; elle a été faite pour le bien de tous, pour assurer la sécurité de tous. Le système entier a été établi sur les principes de l'égalité la plus parfaite entre les divers membres de l'Union. Eh bien! doit-on alors faire du domaine public un monopole qui ne profitera qu'à l'une des parties de l'Union, et qui y concentrera tout le pouvoir! Est-ce là le système qu'avait en vue la constitution? Assurément non.

"Les territoires sont la propriété collective de l'Union; une propriété indivise qui doit tourner au bénéfice de tous les membres de l'association, est-il légal alors, est-il constitutionnel, est-il équitable que quelques-uns des associés, abusant de leur supériorité numérique veuillent s'emparer de cette propriété commune au détriment de leurs cossociés! Un pareil acte serait dans la vie privée une spoliation de la plus flagrante injustice. Ce serait-il donc d'être coupable parce qu'il se passe dans le monde politique?

"Mais ce n'est pas tout, on veut qu'à l'avenir aucun Etat ne soit admis dans l'Union, si sa constitution autorise l'esclavage. Or, c'est un principe fondamental de notre confédération que le peuple a le droit d'établir le gouvernement qui lui convient, et adopter la règle susdite, ce serait saper ce principe par la base. Ce serait porter une autre atteinte à la constitution.

"Les grandes vérités que je viens d'aborder, se trouvent formulées dans les résolutions que j'apporte. Je les présente afin que le sénat vote directement sur elles, afin que nous puissions connaître exactement l'état des choses. Je désire vivement qu'une opinion claire et nette soit exprimée sur ce point important. Il y va de grands intérêts. Le maintien de nos institutions est notre seul recours. Conservez-les, et nous ne tenons une portion respectable de cette confédération; détruisez-les, et nous nous trouvons complètement annihilés.

"Le compromis auquel on était arrivé naguère sur cette grande question, a été deux fois violé. Pour ma part, je ne l'ai jamais approuvé; toutefois j'étais décidé à y adhérer, tant qu'il répondrait à ce qu'on en espérait. Je m'en serais contenté; mais la Chambre vient en quelque sorte de l'abroger, et je reviens avec confiance à la constitution qui doit être pour nous une sauvegarde meilleure, puisqu'elle ne saurait être à la merci d'une résolution législative.

"Je demande donc au Sénat qu'il manifeste bien clairement son opinion sur ce point vital pour l'existence du Sud. Pour ma part j'aimerais mieux en arriver aux dernières extrémités que d'abandonner une ligne de ce qui nous est légitimement du dans cette grande confédération. L'abandon d'un droit n'est rien; mais être condamné à une infériorité bien constatée, voilà ce qu'il y a d'intolérable; voilà ce qui appelle la résistance. J'ai examiné cette question dans tous les sens, et je pense que je puis prévoir le résultat si nous ne nous levons pas aujourd'hui pour la défense de nos privilèges. La condition de l'Irlande, de l'Indoustan, de la Jamaïque, serait heureuse et bénie en comparaison de celle des Etats du Sud, si ces privilèges venaient à n'être point conservés."

Après cette péroraison, M. Calhoun fait lire par le secrétaire du Sénat les résolutions suivantes:

Résolu que les territoires des Etats-Unis appartiennent aux différens Etats qui composent l'Union, et sont tenus par eux comme leur propriété commune et indivise.

Résolu que le Congrès, comme agent général et représentant des Etats de l'Union, n'a point le droit de faire des lois ou des actes quels qu'ils soient, qui puissent, directement ou indirectement, établir entre les Etats de l'Union aucune distinction, au moyen de laquelle certains d'entre eux soient dépouillés de leurs droits pleins et égaux sur les territoires des Etats-Unis, acquis ou à acquérir.

Résolu que l'adoption de toute loi qui, directement ou indirectement priverait les citoyens de quelqu'Etat de l'Union, de la faculté de se transporter avec sa propriété dans l'un des territoires de l'Union, établirait cette distinction, serait par conséquent une violation de la Constitution et des droits des Etats, ainsi qu'une dérogation à la parfaite égalité qui leur appartient comme membres de l'Union; et qu'elle tendrait ainsi directement au renversement de l'Union elle-même.

Résolu que, comme principe fondamental de notre foi politique, un peuple, en formant sa Constitution à le droit imprescriptible de former et d'adopter le gouvernement qui lui parait le mieux combiné pour assurer sa liberté, sa prospérité et son bonheur; et que, conformément à ce principe, aucune autre condition n'est imposée par la Constitution fédérale à un Etat qui veut être admis dans l'Union, que d'avoir une Constitution républicaine; et que l'imposition d'une autre condition par le Congrès serait non-seulement en violation ouverte de la Constitution, mais en opposition directe avec le principe même sur lequel repose notre système politique.

M. Calhoun demande l'impression de ses résolutions: adopté. Il espère que lorsqu'elles seront reprises, le Sénat sera préparé à voter à ce sujet. Il est grandement temps pour le Sud de savoir où il en est.

M. Benton réplique qu'il ne peut consentir à négliger les affaires du pays pour de pareilles abstractions, et quoique M. Calhoun ait espéré que M. Benton appuierait sa motion, M. Benton désire qu'il soit bien entendu que jamais il n'a voulu laisser les affaires de la nation en souffrance en jetant un brandon de discorde dans le Congrès.

Le bill des allocations navales est adopté.

Le bill des trois millions est repris. M. Houston défend l'administration. Il prétend qu'en prenant le Texas on a pris la guerre avec le Mexique, et que l'on a été en guerre dès que l'annexion a eu lieu. Ce discours provoque quelques explications entre l'orateur et MM. Cass, Calhoun, Sevier et Westcott, sur les dates, l'invasion des forces mexicaines, etc.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre accorde à l'association du monument de Jackson, quelques canons de cuivre hors de service pris dans le temps par ce général à Pensacola, pour servir à élever une statue. Elle adopte ensuite une foule de bills particuliers, un entre autres qui accorde une indemnité aux héritiers du fameux John Paul Jones.

Séance du 20 février 1847.

SÉNAT.—M. Simmons prend la parole sur le bill des Trois Millions et s'attache à répondre au discours que M. Calhoun a prononcé quelques jours avant, sur le même sujet. Il affirme que la Caroline du Sud n'a pas à se plaindre de la prépondérance des Etats du Nord, attendu que cette prépondérance existait déjà quand la confédération s'est formée. M. Calhoun répond avec vivacité et le débat offre un vif intérêt.

La parole est donnée à M. Soulé, et le sénat s'ajourne.

C'est dans la séance du 22 que le sénateur de la Louisiane se sera fait entendre, si toutefois il y a eu séance le 22. Nous nous empresserons de donner une esquisse de son discours aussitôt qu'il nous parviendra.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La seule mesure importante examinée dans cette séance est le bill des hâvres et rivières, qui fait environ $500,000 d'allocations. Après avoir été discuté en comité, ce bill est adopté à la chambre par 89 voix contre 72.

Chronique Locale.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—Hier soir, vers 11 heures moins un quart, au-dessus du magasin de M. Courvoisier, à l'encoignure des rues Orléans et Royale, un jeune homme, M. Rodolphe Dossat, a été grièvement blessé d'un coup de poignard un peu au-dessous du cœur. Nous ignorons le nom de la personne qui lui a porté ce coup. Le Dr. Faget a été de suite appelé pour secourir le blessé.

EVASION.—Un grand criminel vient de s'évader. Le nommé Francis D. Newcombe, dont le nom retentit depuis quelque temps dans les journaux, et qui a été récemment trouvé coupable par le jury sur quatre différentes accusations de faux, a réussi samedi soir, vers 9 heures, on ignore par quels moyens, à s'échapper de la prison de paroisse où il était renfermé. Nous apprenons qu'il y aura une enquête à ce sujet. Quatre autres accusations de faux pesaient encore sur Newcombe; c'est à la Cour de circuit des Etats-Unis qu'il a été successivement jugé. Le marshall des E. U. a offert $1000 de récompense à quiconque arrêtera le fugitif, et le shérif accordera en outre $500. (Voir aux avis.)

INCENDIAIRE.—Samedi, vers minuit, le feu a été mis par un incendiaire sous les escaliers d'une maison située rue du Maine, entre Condé et Levée, et occupée par la veuve B. de Bellevue. La police a arrêté hier matin le nommé Manuel de Gamez, contre lequel une plainte a été portée comme l'auteur présumé de cette tentative d'incendie.—Il comparaîtra prochainement devant le recorder Genois.

TENTATIVE DE VOL AVEC EFFRACTION.—Vendredi soir, vers 11 heures, le magasin de M. Sinclair, tailleur, rue de la Douane, entre Chartres et Exchange Place, a été forcé par des voleurs, qui se sont enfuis à l'approche du maître de la maison, éveillé par le bruit.—Steven Gannon, bien connu de la police, a été immédiatement arrêté comme soupçonné d'être l'un des auteurs de cette tentative de vol avec effraction. Il a été envoyé pour six mois à la maison de correction.

3e MUNICIPALITÉ.—A. G. Gerber, prévenu d'avoir tiré un coup de pistolet sur la femme Mary Voss, et de l'avoir légèrement blessée, a été renvoyé par le recorder Seuzeneau, pardevant la Première Cour de District.

JOUEUR.—L'affaire de George Pettybone, arrêté par la police de la 2e Municipalité pour avoir tenu une maison de jeu, en contravention à la loi, a été samedi, à la requête du conseil de l'accusé, renvoyée sans instruction préalable, pardevant la Première Cour de District.

VOL.—Le recorder Genois a interrogé hier un individu du nom de Henry Saxon, accusé d'avoir enlevé une montre de valeur, appartenant à M. J. C. Muller. Il reste encore à entendre quelques témoins ce matin.

AFFAIRE DU DUEL.—Le jury devant lequel a été plaidée l'affaire de MM. Thomas et Lebeau, prévenus de s'être battus en duel, et MM. Daniel et Cazères, accusés de leur avoir servi de témoins, n'ayant pu s'entendre sur la nature du verdict, a été déchargé samedi soir, vers 10 heures, après avoir été renfermé pendant trente heures. Neuf jurés étaient pour l'acquittement, et trois pour la condamnation.

ACCIDENT.—Un jeune enfant, fils de M. Jesse McCredy, est tombé malheureusement dans un puits, vendredi dernier, et s'est noyé.

F[illegible].—Le gouverneur a pardonné il y a deux jours, le nommé Eli Hathaway, trouvé récemment coupable d'avoir importé dans l'Etat de fausses pièces mexicaines. La sentence de condamnation n'avait pas encore été prononcée contre l'accusé.

HAVANE.—Le brick *Titi* a apporté de la Havane que des nouvelles assez indifférentes. Les journaux havanais s'inquiètent vivement de la recommandation du secrétaire d'Etat, à propos de l'augmentation du droit sur le sucre. La compagnie italienne doit quitter la Havane vers le mois de mai, après avoir donné un nouvel opéra: "El nuevo Moses," elle viendrait, à ce qu'il paraît, visiter quelques-unes des principales villes des Etats-Unis.

CORSAIRES.—On se rappelle ces trois bricks expédiés d'Angleterre pour Manille et dont quelques correspondances avaient fait des corsaires mexicains, en ayant soin de leur donner des noms espagnols. Le *Commercial Advertiser* de New-York a obtenu à ce sujet des renseignements certains qui prouvent que les correspondances étaient mal informées. Ces bricks sont bien réellement destinés pour Manille; et s'ils ont été armés en course c'est qu'ils doivent croiser dans l'Océanie pour donner la chasse aux pirates de Sooloo et de Bornéo qui depuis quelques temps inquiètent le commerce de ces parages. Ces bricks étaient commandés depuis deux ans en Angleterre; et sans un malentendu ou plutôt sans une révolution survenue à Manille, ils eussent été construits aux Etats-Unis.

☞ Le *Journal du Commerce* attaque fort vivement le bill de M. McKay pour l'augmentation du revenu; toutefois la taxe sur le thé et le café trouve grâce devant ce journal.

Le *North American* de Philadelphie dit à propos de M. Ritchie au Sénat:

"L'*Union* a encore libre accès à la galerie publique; mais cela ne suffit point. L'éditeur a besoin d'un siége dans l'enceinte même du Sénat afin de communiquer librement avec les Sénateurs et de leur glisser au besoin un mot dans l'oreille, pour les ramener à la discipline prescrite par le Président. Si M. Ritchie est du peuple, est-ce donc chose si dure pour lui que de se trouver dans la galerie publique? Nous y avons vu les meilleurs et les plus illustres citoyens qui n'avaient pas le privilège d'entrer dans l'enceinte du Sénat."

FEUILLETON.

ESQUISSES DE MŒURS.

Les Bals publics en France et en Allemagne.

En Allemagne, j'ai toujours combattu les préjugés des Allemands par rapport aux mœurs françaises. En France, j'ai à combattre les préjugés des Français au sujet des mœurs allemandes. Il en est des peuples comme d'un couple de mariés. Il ne suffit pas de se voir et de se parler par l'entremise des interprètes, il faut pour bien se connaître avoir vécu dans l'intimité. Alors seulement, quand les peuples se connaissent bien, ils savent pourquoi ils ne se sont jamais aimés, ou pourquoi ils ne se craignent pas assez pour se haïr mutuellement.

Les Français ne croient pas les Allemands capables d'enthousiasme dans la vie sociale; les Allemands, à leur tour, prennent d'ordinaire les Français pour des fulmi-hommes composés de salpêtre et d'amadoue. Les Français tiennent les Allemands pour honnêtes, résolus et persévérants; les Allemands n'ont pas grande confiance dans les paroles et dans la persévérance des Français. Ils s'étonnent d'entendre parler de la constance ou de la persistance d'un Gaulois. Je pourrais grossir à satiété la liste des préjugés mutuels de ces deux peuples qui se connaissent si mal, probablement parce qu'ils sont voisins. Le Français prend tout Allemand pour un savant et un penseur; l'Allemand ne se figure pas bien un Français sot ou bête. Ce sont autant d'erreurs, autant de préventions nationales! L'Allemand est vif, peut-être plus vif que le Français pour peu qu'il se lance; le Français est grave et calme, surtout au bal et en société. Un Allemand fait souvent à lui seul plus de bruit que quatre Français. Les Allemands sont aussi volages et surtout aussi blagueurs que les Français; en fait de charlatanisme, le Germain vaut bien et au delà le Gascon, tandis que d'ordinaire le Français poursuit ses idées et ses désirs avec autant et peut-être avec plus de persévérance que le Teuton le plus entêté, lequel souvent s'arrête en chemin pour admirer la nature, fut-ce une vieille femme portant une hotte remplie de choux sauvages et de carottes civilisées; l'Allemand enfin ne pense pas plus que le Français d'ordinaire n'a d'esprit. Au contraire! Le Français d'aujourd'hui vise à la science ennuyeuse et au sérieux prétentieux, tandis que l'Allemand, à l'heure qu'il est, n'estime que l'esprit. C'est qu'en général les qualités et les défauts d'un peuple ne sont pas plus stationnaires que le temps et les idées.

Depuis que je connais les Allemands, ils ont changé du tout au tout, et depuis que je suis rentré en France, j'ai reconnu qu'un jeune Français d'aujourd'hui ressemble à un jeune Gaulois de 1789 à peu près comme un hippopotame à un lionceau. Les peuples changent d'idées, d'habitudes et de mœurs, comme ils changent d'habits et de modes. Il y a quatre siècles que les paysans allemands portent le paletot que les Français ont inventé en 1840, et les premiers Gaulois étaient aussi blonds que les nombreux Français d'aujourd'hui, grâce à l'émigration allemande et à l'assimilation alsacienne et lorraine.

Je suis sûr que je trouverai bien des lecteurs incrédules si de prime abord je prétends qu'il n'y a que l'Allemand qui sache arranger les fêtes et bals publics, et qu'en second lieu les Allemands réunis en masse sont mille fois plus gais et animés, plus bruyants surtout que les Français. Je ne parle pas des chœurs en masse qu'une invention allemande et démocratique; les Allemands ne sachant pas causer ont inventé les chœurs. Je me borne aux fêtes et aux bals publics dans les grandes villes. Quand vous sortez du bal *Mabille* au *Sperl* de Vienne, on ne saurait pas que c'est le peuple des bords de la Seine qui a fait deux révolutions. D'abord le peuple de Vienne ne tolérerait jamais la présence d'un agent de police dans ses bals et fêtes, il le mettrait littéralement en morceaux. On aurait beau dire que ces agents, en France, sont nécessaires au profit de la morale. Je ne le crois pas, car ce serait une condamnation capitale du peuple français.

Le peuple de Vienne et de Berlin, c'est-à-dire les classes qui fréquentent les danses payées, sont aussi corrompues que celles de Paris; leurs valses et polkas sont peut-être aussi bouffonnes que celles de Paris, mais elles ne sont pas indécentes avec intention; ces braves gens sont corrompus sans le savoir. A Paris les lions et les lorettes ont la conscience de leur pravation, et c'est là une vraie calamité nationale. Or, pour ces vices, il n'y a pas de sergent de police qui tienne. Je veux dire toute mon opinion. Je tiens le cancan pour une des plus pitoyables nationales, pour peu qu'il ne dégénère pas en caricature ignoble et révoltante. Mais dans ce cas, si j'étais législateur, un sergent de ville ne me suffirait pas: j'aurais de graves censeurs de mœurs. Un homme qui se serait avili ne point devrait perdre à tout jamais ses droits de citoyen; car ce sera toujours un gamin, fut-il premier ministre. Quant à la femme, déclarée indigne d'être mère et épouse, elle sortirait parmi une ceinture dorée, comme au temps de Henri IV, et cette ceinture, elle la porterait autour sur une tête dépourvue de cheveux coupés par le censeur même. Ce mal en France est plus profond qu'on ne pense. Quant aux bals masqués, il y a là toute une révolution à faire, je pas au nom de la morale, mais au nom de la raison, de l'esprit, et un peu aussi au nom du plaisir et de la bonne société.

Le peuple français d'ordinaire n'a qu'un sens pour les fêtes et bals publics, c'est la vue. Mercier et Retif de la Bretonne, se plaignent déjà de leur temps que le peuple de Paris n'avait pas d'oreille. Ce n'est pas étonnant dans une ville où le bourgeois pour entendre un opéra avec sa femme, est forcé de dépenser dix francs et deux heures de queue. Le dernier théâtre allemand a plus de places pour le peuple que le grand opéra de Paris et tandis que la cuisinière de Francfort sait son Rossini et son Mozart par cœur, il faut à Paris avoir trente mille francs de rente pour pouvoir aller régulièrement aux Italiens.

A Mabile au *Château-Rouge*, on croirait tout fait quand on a des milliers de lampions à allumer. Aux fêtes de juillet il y a un mat de Cocagne et un feu d'artifice. C'est beau, mais c'est un plaisir simple et partant un peu monotone et ennuyeux. On l'homme à cinq dit, et il ne s'amuse vraiment qu'autant que ses sens sont combinés. Certes, les meilleurs parisiennes ont fait des progrès. On commence à exécuter de la musique d'harmonie, mais à part la curiosité de quelques âmes honnêtes, lettrés par des danses prohibées, les bals publics n'en sont pas moins d'une monotonie assommante, excepté pour les femmes qui y vont dans un intérêt spécial ou pour des vieillards blasés qui promènent leurs perruques pleines et leurs ridicules.

En Allemagne, à Vienne surtout, tous les honnêtes gens vont et peuvent aller au *Sperl*, à la *Burg*, et à l'*Odeon*. On ne danse jamais dans des jardins. Le jardin est destiné représenter un jardin. Ces établissements publics sont composés d'ordinaire d'une série de salons, et ces salons sont des salles de concert, des restaurants, des cafés, des estaminets, enfin en salles de danse.—L'Allemand avant tout, s'il va au bal que dans le but d'y souper au son de la musique, et, comme il n'aime pas à se laisser surfaire, il a à manger et boire des drogues falsifiées, il pousse ou plutôt le propriétaire de l'établissement a soin que tout y soit pour le mieux possible.

Au *Sperl* on voit les soirées du premier temps de bourgeois qui soupent en société. Strauss et sa bande ne sont que repas. Souvent le chant alterne avec la musique. Au bout de quelque temps, toute cette agitation se soulève, s'anime, s'égaie et se lance dans un tourbillon de musique, de chant, de pâtisserie, de champagne et de [illegible]. Dans un autre salon, le peuple viennois [illegible], mais d'ordinaire les danses ne commencent que dix heures et demie, tandis que la musique d'harmonie commence dès sept heures. Et ce on prend ses ébats dans les jardins ou dans les bois. A côté de la salle de danse, des salles pour les joueurs, fumeurs, liseurs et buveurs. Tout cela est agencé avec ordre, et chose principale, tout cela n'est pas cher et se trouve à la portée de tout le monde.

Je crois après tout qu'il vaut mieux avoir cinquante becs de gaz de moins et un souper de plus, sans compter la musique, la conversation, le chant et les intrigues. Avec tout cela l'Allemand est bien plus poli qu'on ne croit. Il est assez bête encore pour être un galant et pour croire aux sentiments même d'une valseuse à deux temps. Après tout les femmes les plus corrompues sont ce que l'homme veut bien qu'elles soient. En un mot, un mouvement suffit, sont pour les dégrader jusqu'à la brute, soit pour les élever sur un piédestal. Je me suis toujours fort amusé aux bals publics de l'Allemagne. A Paris, à moins de causer avec un ami, je m'amuse que de l'ennui et de la fatigue de nos nommes musclés, par une lorette en tournée, à moins qu'on ne compte pour un plaisir cette horrible fatigue de faire deux cents fois le tour du jardin, comme un cheval aveugle qui tourne dans un moulin. Il est vrai que dès qu'on veut s'asseoir un garçon vous demande la bourse en échange de laquelle il vous donne une bouteille d'eau puante pour trente sous: ne pas oublier les deux sous de rigueur; ou une demi-tasse de chicorée pour dix sous. Grâce à cette dépense et à votre entrée vous pouvez admirer pour la deuxième fois le feu d'artifice, et un horrible vacarme de *pum pum* et *piff piff*. Le Français est et reste toute sa vie un grand enfant, jouant aux poupées politiques et sociales.

ALEX WEIL.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN

Séance du vendredi, 26 février 1847.

Le Conseil devait se réunir ce jour sur une convocation du Maire.

A six heures le président monte au fauteuil.

L'appel nominal constate la présence de M. l'honorable J. Genois, président, MM. les aldermen, J. Duplessis, C. Dufour, A. Dernier, Z. Latour et E. Wiltz.

Faute de quorum, sur motion, le conseil s'ajourne à lundi prochain, 1er mars, à cinq heures P. M.

JN. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL

NOUVELLE ORLEANS

SAMEDI SOIR, 27 février 1847.

COTON.—Dans l'attente de nouvelles d'Europe que l'on attend par le steamer Cambria, notre marché reste calme; environ 2500 balles de coton ont été offertes aux prix antérieurs.

FARINE.—Les ventes ont été de 8000 barils; les prix sont bien tenus. L'Ohio vaut $6 @ 6 12½, St Louis 6 50 @ 6 62½.

MAIS.—Il n'y a presque pas de demandes; les ventes se sont élevées à environ 1000 sacs aux prix de 90 @ 95 cents le boisseau.

WHISKEY.—Il y a eu plus de 1000 barils pris à 23½, et 24 cents le gallon.

CHANGE.—Sterling 102½ @ 103½; francs 5 17½ @ 5 55. New York à 60 jours, 2½ @ 3 pour cent d'escompte; à vue 1 @ 1½ dito.

FRET.—Point de changement.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire brémois Mississippi, Fraist, pr Rotterdam.
Ang James Maran, Morrison pour Liverpool.
Edgar, Chapter, pour New York.
Barque Trenton, Coatts, pour Belfast.
Moussam, Day, pour Boston.
Brick Velasco, Bell pour Lobos.
Columbus, Webster, pour Apalachicola.
Francis Amy, Gunby, pour Goatz du Mexique.
Florence, Tales, pour Waterford.
Union, Hooper, pour Sligo, Irlande.
Kedron, Carnes, pour Corral de Garbanche.
Milwakee, Butter, pour Golfe du Mexique.
Arcturus, Devoal, pour Boston.
Adams Gray, Collins, pour la Havane.
Goelette Robert Mills, Brown, pour Tampico.
George Engs Smart, pour Boston.
Sloop Dolphin, Shipman, de Brasos Santiago.

ARRIVÉS.

Navire Talma, Murray, du Havre.
Ang Jane, McLane, de Liverpool.
Barque Strafford, Robson, de New York.
Brick Titi, Kalweck, de la Havane.
Goelette Elizabeth, Anderson, de Rio Grande.
Betsey, Forest, de la côte.
Sam Lewis, Ford, de Brasos Santiago.
Ortilla, Ham, de Tampico.
Tom Hicks, Lambert, de Calcasieu.
Steamer (transport des E U.) Washington, Smith, de Brasos Santiago.
Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston.
Steamers Balloon, Little, de St Louis.
Charlotte, Latham, de Lafitte.
Rockaway, Davis, de Shreveport.
Creole, Wood, de Mobile.
Billow, Pritchard, des Attakapas.
Kiamesha, Irwin, du Bayou Grosse Tête.
Judge McLean, Hinckle, des Attakapas.
St-Helena, McGowen, des Attakapas.
Edna, Philips, de la Rivière Ouachita.
Anthony Wayne, Bennett, de Wheeling.
Champlain, Brandenburg, de St-Louis.
Pride of the West, Chambers, de St-Louis.
Fort Wayne, Scott, de Cincinnati.
St-Mary, Muggah, de la Nouvelle Ibérie.
Arkansas No. 5, Pennywell, de Port Smith.
Corinne, Eager, de Lafitte.
Tennessee, Yeatman, de Naville.
Alex Scott, Sturgeon, de Louisville.
Bois d'Arc, Gordon, des Opelousas.
Hempstead, Ross, de Ouachita.
Elisha, Laudry, de Lafourche.
James L Day, Reynolds, de Mobile.
Belle Isle, Labarthe, de St-Martinville.
Marengo, Huncock, de Memphis.
Pioneer, Moore, de Pittsburgh.

Au bas du fleuve et montant:

Un navire et une barque dont les noms sont inconnus.

☞ DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Cambria	Fev.	4 de Liverpool	à Boston.	
Un vapeur neuf	Mars	1	do	à New York
Hibernia	Mars	4	do	à Boston.

(*Communiqué.*)

BANQUE DES CITOYENS.

A une réunion préparatoire d'un grand nombre des Actionnaires de la Banque des Citoyens, il a été décidé que les résolutions suivantes seraient soumises à l'approbation de l'assemblée des actionnaires convoquée pour aujourd'hui lundi 1er mars, à 11 heures:

1o Qu'à l'avenir, sur les six commissaires de la Banque, trois seront nommés par le Gouverneur de l'Etat, et trois autres par les Actionnaires, et qu'aucune personne débitrice arriérée de la Banque ne pourra être commissaire.

2o Que les commissaires devront poursuivre sans délai tout débiteur arriéré, actionnaire ou autre.

3o Que les propriétés rachetées par la Banque devront être offertes en ventes publiques ensemble avec les actions auxquelles elles servent primitivement de garantie, et les prix sur actions qui les accompagnaient, et sans qu'il puisse être vendu plus de cent mille piastres de propriétés à la fois.

4o Que les coupons d'intérêts échus pourront être reçus en paiement du prix de ces propriétés.

5o Qu'il sera du devoir des commissaires d'employer au rachat des bons de la prochaine série toute somme restant après paiement des coupons d'intérêts échus.

6o Qu'il est indispensable d'abroger la section 6 de l'acte approuvé le 5 avril 1843 et intitulé "acte pour faciliter la liquidation des Banques hypothécaires, et en vertu de laquelle les actions rachetées par la Banque sont éteintes. Cette disposition dans la loi étant inconstitutionnelle, portant atteinte aux droits des porteurs des bons, et étant de nature à empêcher la vente des propriétés acquises par la Banque.

7o Que la situation de la Banque de l'Association Consolidée et celle de la Banque des Citoyens étant différente, la Charte de la 1ère étant sur le point d'expirer, et celle de la 2de ayant encore quarante ans à durer, il est convenable que les nouvelles dispositions législatives concernant ces deux institutions, soient réglées par deux actes séparés.

8o Que le dernier état de situation de la Banque, soumis à l'assemblée générale, présentant en apparence un excédant de l'actif sur le passif, il est nécessaire d'effectuer la liquidation de ce qui constitue cet actif, dans le plus bref délai possible, et dans les conditions les moins onéreuses pour les actionnaires, afin de déterminer si ces derniers auront à supporter une contribution pour le paiement des bons dus en février 1850 et de fixer dans ce cas le chiffre de cette contribution.

9o Que les actionnaires de la Banque s'bretseront respectueusement une pétition à l'assemblée générale dans le but d'obtenir un amendement de la Charte, conformément aux résolutions qui précèdent.

(*Communiqué.*)

Aux actionnaires de la Banque du Commerce.

C'est aujourd'hui que la loi vous appelle à désigner ceux que vous jugerez dignes d'être placés à la tête de cette Banque. L'économie une direction sage et habile est l'âme de toute institution monétaire, vous permettrez, sans doute, à des personnes intéressées comme vous à la prospérité de la Banque du Commerce, de vous mettre à vos méditations les quelques questions qui suivent.

N'est-il pas temps que la direction, afin d'éviter les procès dont est menacée la compagnie et d'échapper aux conséquences ruineuses qui viendraient, cesse et continue des travaux abandonnés depuis plus de quatre ans, et exécuter les dépenses d'utilité publique incontestable? Nous nous trompons, car depuis qu'il est question d'une œuvre électrique, que ces pieds de tuyaux ont été placés dans le faubourg Tremé.

N'est-il pas temps que nous sentions la nécessité de voir pour des hommes qui comprennent que l'intérêt de la Banque exige impérieusement qu'ils fassent tous leurs efforts pour obtenir et rappeler l'exécution des travaux que le président de la compagnie de 2 1/2 pour cent sur tout payement... [illegible]

Ne serait-il pas plus avantageux aux intérêts de la compagnie, que cette maison que l'on a fait bâtir ou qu'une Banque fut vendue, afin d'en appliquer le produit aux travaux à faire. Nous sommes persuadés qu'on pourrait, moyennant un loyer de $50 par mois, se procurer un emplacement convenable, et sauver par ce moyen au moins la somme de $2000 qu'a coûté la propriété.

Les [illegible] et tous procès avec tous, que ces... doivent toutes être réservées dans ce qu'une réforme est devenue nécessaire; unissez vos efforts aux nôtres, pour le ticket suivant: J. J. Bartholemy, F. Potts, F. Joly, A. Milliet, Gaz Ice et E. Montegut.

La personne, ce ticket sera d'autant mieux sentie qu'à la veille même de recevoir un prime dans les gazettes qu'un dividende de $2 par action sera payé à partir du 2 mars prochain. Avant de déclarer ce dividende, la Direction a-t-elle pris connaissance de la section 12 de la Charte qui décrète "que les Directeurs avec les profits de la Compagnie réserveront tous les ans, tel dividende qu'ils jugeront convenable." Il nous est difficile de croire que les profits de la Compagnie soient tels en ce moment qu'elle puisse payer le dividende qu'elle vient de déclarer, et nous avons lieu de croire que l'on ne compte pour le faire à au moyen d'un engagement que les receveurs qui ne s'effectueront peut être pas, ce qui occasionnerait de nouveaux embarras à la Banque, puisqu'elle pourrait emprunter une somme considérable à un taux d'intérêt plus élevé, pour payer ces deux et demi pour cent. Nous ne voyons dans cette résolution intempestive qu'un moyen que pourrait faciliter l'élection du Président: ces dernières considérations feront sentir à tous la nécessité de voter pour le susdit ticket.

Un grand nombre d'Actionnaires.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

☞ Les personnes dont les noms suivent seront les commissaires de la dite Banque, à une élection des Directeurs de la dite Banque [illegible] de Actionnaires aujourd'hui.

J J Bartholemy, A Montegut.
F. Potts, Georges Joly.
F. Poitz, Edgar Montegut.

☞ TELEGRAPHE MAGNETIQUE.—Les livres de souscription seront ouverts pour le fond capital de la Compagnie du Télégraphe de la Nouvelle Orléans et Washington, aujourd'hui lundi 1er mars, au Merchants' Exchange et après l'heure qui [illegible] par la Commission de Commerce.

Les [illegible] chez le Secrétaire de l'Ex-change. 1mars

☞ REMEDE MAGIQUE DE DALLEY.—Le vérit[illegible] fait selon la recette primitive, porte [illegible] et [illegible] de DALLEY sur l'enveloppe de chaque boîte. Dépôt général chez Dalley à New York, dépôt du Sud, 151 rue de Chartres, à la Nouvelle Orléans. 24fev

OLOSAONIAN DE SHERMAN OU BAUME PANACÉE.

QU'IL est pénible d'entendre, dans le silence de la nuit, la toux sèche et creuse d'une malheureuse victime de la phthisie. Combien de douleurs se résument pour le cœur d'un père, d'une mère, d'une sœur ou d'une mère, dans cette pensée que bientôt l'horrible maladie aura placé dans la tombe l'objet de leur sollicitude et de leurs regrets.

C'est la mort que prévoit cette toux sèche de la phthisie; on croit entendre résonner le cercueil sous la terre. C'est une menace de mort, c'est un appel de désespoir au pouvoir de la médecine que l'on entend le poumon, dans cette lutte contre la maladie qui peut être triomphera.

Arrêtez cette affreuse toux! Tel est le cri de la nature à l'approche de l'ennemi. Déjà les poumons sont attaqués. N'hésitez pas à recourir au Baume Panacée. Craignez d'attendre trop longtemps, craignez qu'il ne soit trop tard.

Etes-vous mère? Votre fille, autrefois votre orgueil, est retenue dans sa chambre par une chaise. C'est votre idole, la vie de votre âme! Vous voyez chaque jour ses yeux perdre leur lustre, ses lèvres se roses, sont devenues blêmes; ses joues ont pâli. Déjà ses formes ont perdu de leur rondeur et révèlent les ravages du mal. Vous prétez l'oreille aux accès de cette toux sépulcrale, et vos veux s'obscurcissent de larmes. Ce n'est pas le moment de pleurer. La médecine vous offre le Baume Panacée. Que votre fille en fasse usage et vous apprendrez que la phthisie est un mal dont on peut guérir. Votre fille, revenue à la santé, à la vie, sera la consolation de vos vieux jours.

Jeune homme studieux, dont les yeux se sont affaiblis sur les productions de la science et de la littérature, vous vous êtes usé les forces d'un corps déjà frêle et d'un sombre exercice n'avait pas favorisé le développement. La phthisie veut renverser tous vos plans d'avenir. Ne désespérez pas. La médecine vient encore vous sauver. Elle vous offre le Baume Panacée dont les bienfaisants effets sur vos poumons seront bientôt visibles. Vous reprendrez toutes vos forces, et vous pourrez atteindre au but dont vos talens et votre énergie vous rendent dignes, ainsi que des milliers de jeunes gens que ce remède a sauvés avant vous.

TROIS MILLE PERSONNES

Se sont servies de ce remède, depuis les 20 mars dernier, dans la ville de New York seule, et chaque jour elles en bénissent l'inventeur. Aucune plainte ne s'est fait entendre: au contraire les témoignages abondent et des plus authentiques, ils sont unanimes pour proclamer

LES MEILLEURES CURES.

☞ L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr. A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New York.

☞ En vente: Au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle Orléans. 1mars—6t

☞ Le navire TALMA, cap. Murray, du Havre, est en déchargement entre les rues Douane et Urseline. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en Douane. Toutes les marchandises non réclamées dans les 5 jours qui suivront le présent avis, seront envoyées à leurs frais et risques, dans les magasins de la Douane.

1mars3t V. ROUMAGE.

DEMANDE.—On désire à l'Hotel d'Orléans un bonne repasseuse. 26 fev—1t

VIN ROUGE.—150 barriques vin rouge St Julien à vendre par AUGUSTE MOLIER, 25fev—3 rue St Louis, 90.

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue B. Guillonx, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 25fev—3 rue St Louis, 90.

VIN de Catalogne—300 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 25fev—3 rue St Louis, 90.

BOUTEILLES VIDES—800 paniers en débarquement du navire *Ontario* de Marseille et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 25fev—3 rue St Louis, No. 90.

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasants de Marseille. 50 quintaux amandes de Provence. 100 caisses à la mode assortie. 60 do anchois à l'huile, thon mariné, pâtes farcies, olives vertes, figues, cornichons et anchois en saumure. MARTIAL PEYRET & Co, 26fev

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Hepburn & Turpin ont transporté leur bureau au No. 31 rue de la Vieille Levée. 3tv23

CAFE HAVANE—Fin vert, en magasin, et à vendre par J. M. CAVALLIER, 1mars 26, Vieille Levée.

LIQUEURS de paris—400 barils N°8 et N°5 rhum, eau-de-vie, genièvre, esprits pure et alcohol, preuves différentes, à vendre par ROBERTS & HALL, 27fev 75, Magasins.

$1,500 DE RECOMPENSE.

EN OUTRE de la récompense offerte par le Marshal des Etats Unis, je donnerai CINQ CENTS PIASTRES pour l'arrestation de FRANCIS D. NEWCOMB, qui s'est échappé de la prison de Paroisse dans la soirée du 27 février 1847. Ledit Newcomb est âgé d'environ 45 ans, beau teint, robuste et bien pris. Il a les yeux d'un bleu tendre, la barbe et les cheveux grisâtres et est de la taille de cinq pieds 8 à 9 pouces.

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 1er mars 1847. JOHN L. LEWIS, 1mars ☞ Shérif.

SUCCESSION DE BENOIT TREME.

AVIS est par le présent donné de l'ouverture de cette succession dans la paroisse St Bernard. Les créanciers sont invités à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, soit au soussigné, soit à M. CYPRIEN DUFOUR, avocat, 7e, rue Toulouse. ANDRÉ DARCANTEL, 1mars 6tcn30j Curateur.

A VENDRE en magasin: 2 demi pipes cognac J J Dupuy, 4me preuve. 100 barriques vin rouge ordinaire, St Estephe, Margaux, Macau Medoc, Graner Blanquefort. 10 barriques vin rouge vieux St. Georges. 18 barriques vin rouge Fronsac et côte Bourg. 3 barriques vin rouge Château Margaux très vieux. 20 barils vin blanc 1842 Haut Sauterne. 30 caisses vin rouge St Estephe et St Julien Medoc. 25 caisses vin blanc Haut Sauterne, ordinaire, 55 caisses do do 1841. Marasquin, curaçao, prunes eu paihans, eau de fleur d'oranger, bouchons ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes. à vendre par B. TALAMON, 1mars 182 rue Royale.

A VENDRE, en débarquement du navire Mary Pleasants venant de Marseille,—100 caisses eau de fleur d'oranger.

En magasin: 150 barriques vin rouge Montferrand, St Estephe et St Julien. 30 do do do vieux pour familles. 20 demi do do do do. 20 do do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac. 120 caisses vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac supérieur. Fruits à l'eau-de-vie, bonbons fins, superfins et veloutés pour dames, eau de Cologne, et dépôt bon teilles, huile de Plagniol, Possel, vinaigre, Cognac en quarts de pipe et barils, liqueurs assorties, vermout, anisette, &c. &c. DUBUCHEL, 1er mars 57, St Louis entre Royale et Bourbon.

COGNAC—12 quartauts de la marque J J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par B TALAMON, 1mars 182 rue Royale.

VIN—16 barriques vin rouge Gonteau Medoc 16 do do Montferrand 1841, à vendre en débarquement de l'Algona, par B TALAMON, 1mars 182 rue Royale.

EN débarquement du navire Russell—75 barils maquereaux, Nos 1, 2 et 3. 100 demi do No 1 et 2, 50 1/4 et 100 barillets do No 1. 25 1/4 do et 100 barillets saumon, No 1. 200 caisses morue franche à la fumée, 8 barriques huile de baleine claire, 30 barils huile de tanneurs, bonne, de qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 1mars 6, Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Colombo—Huile de blanc de baleine, 3 barillet, 1029 gallons d'huile, pure et blanche, huile de baleine. 64 da 1140 gallons d'hiver épurée et blanche, huile de tanneurs, 11 barils huile première qualité, 76 demi et 96 quarts de barils morue, 50 chandelles de composition, 50 caisses morue, 30 caisses morue blanche et fraîche en bon ordre, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 1mars 6, Nouvelle Levée.

SUCRE—32 caisses sucre blanc en débarquement du brick Titi de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPEL, 1er mars 26 Vieille Levée.

CAFÉ—250 sacs en débarquement du brick Titi, à vendre par TROISGROS & LAMPEL, 1er mars 26 Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE—20 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG MOLIER, 1mars 6t Rue St Louis 90.

VIN SUPERIEUR—10 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algona de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1mars rue St Louis 90.

CHAUSSETTES—200 douzaines chaussettes coton, 300 do de coton écru, 200 do de couleur, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

BAS BLEUS—1 caisse 100 douzaines bas bleus pour femme, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

FOULARDS—1 caisse 30 pièces foulards, à vendre à bon marché par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

MERINOS—25 pièces merinos français assortis, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36 rue de Chartres.

CHEMISES COTON—30 douzaines chemises coton, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

CHEMISES—200 douzaines chemises devants toile, à vendre, rabat chemises, colets, à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Algona, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 40 barriques vin rouge. 20 barils et demi barriques vin blanc. G M LUCAS, 1mars—15t 30 Bienville.

A vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Alcyon venant de Bordeaux, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 80 barriques vin rouge St Julien. POUGET fils, 1mars Rue Royale 14, entre Toulouse et St Louis.

REDUCTION DES PRIX *Bacs des 1ere et 2eme Municipalités.*

LA rive droite du fleuve, en face de la Nouvelle Orléans, étant devenu un lieu de rencontre [illegible] des 1ere et 2eme Municipalités [illegible]

PRIX

[illegible table of prices]

FRET

Pour chaque balle de coton de la rive [illegible] 20
do baril de farine, viande, &c. 10
do de chaux 20
do boucauts de sucre ou de tabac 50
do sac de sel 10
do de café 10
do de maïs d'avoine ou de son 05
do caisse de cuivre 50
do meuble caisse ou boîte 15
do caisse de chandelles, savon, &c 05
do mille pieds de bois de charpente 50

Le prix du transport d'autres objets non ci-mentionnés sera établi proportionnellement à ceux-ci pour fret.

Les passagers traversant avec leur cabrouet, wagon, &c., ne paieront rien pour leur propre passage.

Le prix de transport de bêtes à corne sera de 25 cents par tête au dessus de 10.

Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette ou à un dray, on prendra 25 cts par tête.

Les charrettes de colporteurs et toutes charrettes avant de très grandes roues paieront $1 50 pour chaque traversée.

Afin d'engager les habitans à envoyer leurs légumes au marché par le Ferry, les propriétaires ont réduit de moitié le prix du passage des charrettes et tous ceux qui auront l'intention d'établir des vacheries ou laiteries, et des jardins potagers, sur l'autre rive du fleuve, ou l'on peut acheter de bonnes terres à bon marché, pourront faire un arrangement pour l'année à des conditions favorables.

Les bateaux traverseront, pendant la semaine, depuis le point du jour jusqu'à 8 heures du soir, et le dimanche jusqu'à 9 heures, excepté lorsqu'il y aura du brouillard, ces jours là ils cesseront de traverser dès qu'il fera nuit.

Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Alger, les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.

ROBERT MURPHY, Ferry de la 1ere municipalité.
JOHN BAYLET, Ferry de la 2eme municipalité.
1erm—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse. 50 paniers d'huile de J Plagniol. G M LUCAS, 30 Bienville.

En magasin: Vins rouges de Bordeaux, qualité ordinaire et au-dessus. Vins blancs en demi barriques. Absinthe suisse et kirschwasser, de Sauvayeol Bruneton & Co., Anisette superfine de Champion. Eau de vie de preuve, Castillon. Eau de vie fine Champagne 1815 et 1825. Cerises à l'eau de vie, véritable vin de Madère. Véritable vin d'Oporto. Vin de Champagne, 1ere qualité. 25 fev G M LUCAS, 30, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—400 caisses, en débarquement des navires Deucalion, Colombo et Emily Taylor, à vendre par R. G. HOBBS, 42, Douane. 26fev

Bottes, Souliers, Brodequins.—15 malles, en débarquement du navire SULTANA, venant de Philadelphie, et 97 caisses du navire COLOMBO, venant de Boston, formant un assortiment général, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane. 24fev

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Actuellement en débarquement du Colombo et d'autres navires, un assortiment complet à vendre par FROST & Co. 27 fev 10, Magasins.

PILULES Ferrugineuses de Vallet; do dites graines de Santé de Frank; Pastilles de Vichi, de de Lactate de Fer. Antiglaireux de Guillié; Sirop de Lamouroux, Sulphate de Quinine et de Morphine, feuilles d'étain; Flacons bouchés en verres, de toute grandeur, etc Reçus récemment de France et à vendre en gros et en détail, par H BONNABEL, rue Tchoupitoulas, 24 fev Encoignure Natchez.

COGNAC, 4eme preuve—10 demi et 12 quarts pipes de Legier frères, et 2 demi-pipes Pinet, Castillon &c., à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 24 fev 17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE—Marques Oregon & Californie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 24 fev 17 & 19, St-Louis.

VIEUX Cognac supérieur en demi et quarts de pipes, Ph. Godard et Co., Castillon Jor, 1805 et 1815, à vendre par EUGÈNE ROCHEREAU & Co., 24fev 17 et 19 St Louis.

EN débarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille: 100 barriques vin [illegible]; 200 paniers huile d'olive de [illegible], à vendre par [illegible] ROCHEREAU & Co. 24fev 17 et 19 St Louis.

CHAPEAUX—Grande chapeaux de soie, gros, paletots, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 24fev 17 & 19, St Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Le 25 février 1847.

Conseil de la Municipalité No Deux

Séance de mardi, 23 février 1847.

G W PATTERSON et d'autres personnes, ayant, par pétition adressée au Conseil demandé l'ouverture de la rue Claiborne depuis la rue de la Commune jusqu'à la rue Hevia, et le Conseil étant d'opinion que l'ouverture de la dite rue Claiborne est absolument nécessaire. En conséquence, il est résolu que le Maire soit autorisé à donner avis de cette demande pendant dix jours en anglais et français, dans le journal officiel du Conseil ainsi que dans l'Abeille, et dans le cas où il ne serait fait aucune objection solide contre la dite demande devant le Conseil, alors il sera procédé à l'ouverture de la dite rue Claiborne, d'après la requête des pétitionnaires et conformément à l'acte intitulé "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les faubourgs incorporés et non incorporés et dans les banlieues de la dite ville," approuvé le 3 avril 1832.

(Signé) J. BALDWIN, Recorder.
Approuvé le 24 février 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme: A. MAZUREAU, Secrétaire.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Deux agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif approuvé le 3 avril 1832, réglant l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle Orléans.

26 fev—10 A. D. CROSSMAN, Maire.

DEPARTEMENT DES WATER WORKS. Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, 25 février 1847.

UN dividende de DEUX piastres par action a été déclaré aujourd'hui par le bureau des directeurs, et sera payé aux actionnaires ou à leurs agents dûment autorisés, le 22 du mois prochain ou après. Les détenteurs d'actions sur les livres de New York recevront le dividende le premier lundi d'avril prochain, à la Banque d'Amérique. 26 fev—3 J E PERCY, Secrétaire.

BANQUE DE CITÉ. Nouvelle Orléans, 16 février 1847.

LES actionnaires de cette Banque sont notifiés qu'une élection aura lieu pour le choix de 12 directeurs pour l'année courante, à la salle des séances de la Banque, lundi le 1er mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

17fev E J PALFREY, Caissier.

AVIS. A ceux que cela intéresse. Le Conseil de la Banque Atchafalaya. Les soussignés, commissaires [illegible] qui sera enregistré en cour.

B F FRENCH, C HARROD, M WILLARD. 19 fev—6

AVIS—Conformément à la vingt sixième section d'un acte du 14 mars 1842, relatif à la liquidation des Banques, toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sont requises de les présenter aux commissaires au No 36, rue du Canal, pour en obtenir le paiement.

JOHN CALHOUN, PETER CONREY Jr., ROBERT COPELAND. 22 fev—3m

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañia se reunirá en asamblea general, el dia 1o de Marzo, á las 6 1/2 de la noche en su sala de armas, calle Dumaine, No 14.

Siendo el objeto de esta asamblea, muy [illegible] conveniente a los activos que a los honorarios, se espera de los miembros de ambas clases la mas exacta puntualidad.

N. Orleans 22 febrero 1847.

De órden del capitan, M. BORDAS, Sargento 1o. 24fev

Conserves alimentaires assorties.

Le soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivants récemment arrivés de l'Europe:

[illegible list]

Instrumens à vendre pour cause de départ.

UN [illegible] de la première [illegible] S'adresser Post office, lettre L. No 41.

O. TALAMON, Rue de Chartres, No 446.

OFFRE à vendre, au débarquement du steamer Vapeur du Havre, les articles suivants à balles cotonnades [illegible]:

[illegible list]

D'importation récente, à vendre à des prix réduits pour du comptant.

Coutil blanc et en couleur pour pantalons, une double chaîne, basses, cravate noire, gants et mitaines en filet noir et en soie, mouchoirs de Cholet, lasting à bottines, cravates, noirs en écharpe d'Ecosse, galons de fil, coupons d'entoilage, bas et chaussettes de coton, bonnets d'enfants, bonnets de nuit pour dames, voiles de dentelles, chapeaux de paille pour hommes, enfants et filles, dentelles d'imitation, coton à broder, rubans satin et taffetas, gants de fil d'Ecosse, capuches, fil et f l, aiguilles en grandes boîtes, bretelles, rubans de velours, vernis de Nevers et Co, fil à cordonnier, galon à border les souliers, épingles, bas et ordinaires, boutons de chemises de nacre, en métal et en jais, peignes de toutes sortes, brosses de soie, couteaux et ciseaux, miroirs de poche, portefeuilles de toutes sortes, porte cigares, cordons, coton rouge, boîtes à pantalons, [illegible] &c.

☞ Il invite les marchands de la campagne à venir visiter son stock avant de faire leurs achats.

L. BINOCHE

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'il fera son ouverture de ses GRANDES NOUVEAUTÉS de Paris, lundi prochain 22 février.

Son magasin est situé au coin des rues Chartres et Bienville.

Charrues et Roues de charrettes.

LES soussignés viennent de recevoir 25 charrues et lebres charrue de Virginie & [illegible] grand assortiment de [illegible] charrettes, qu'ils offrent à vendre, à des prix modérés:
50 charrues No 1 [illegible]
75 charrues No [illegible]
50 charrues No [illegible] avec contre
64 charrues No 2 avec oreille en fer battu, avec contre
46 charrues No 3 avec oreille en fer battu, avec contre.

HOGAN, TUREAUD & CONAND, 19 fev—1m 29 Vieille Levée.

Changement de domicile.

G. A. MAZZA, a transporté son magasin du No 5, rue Condé au No 109 rue de Chartres, où l'on trouvera constamment, un assortiment complet, de vitres française et américaine, de glaces, miroirs, cadres, &c. &c. 27fev—1m

A LOUER—Une maison située rue St Pierre entre les rues de Chartres et Royale, contenant six belles chambres, cuisine, dépendances, &c. On peut en prendre possession le 1er mars.

S'adresser, No 237, rue Royale. 27fev—3t

TRAITES sur Charleston, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 26fev rue St Louis, 27.

CARGAISON du brick Reveille—140 barriques Chaux de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & Co. 26fev 11 Magasins Rouges, 3e Municipalité.

COTONNADE & COUTIL—Au débarquement du navire Queen Victoria venant du Havre. 10 caisses coutil français, 1 do cotonnade, C. DUFOUR, 27fev 11, rue Conti.

GOMME BLANCHE TRIÉE—En magasin et à vendre par le soussigné, 7 futailles gomme blanche triée du Sénégal, CHS DUFOUR, 27 fev 11, Conti.

FRUITS AU JUS—à vendre en magasin par lots à la convenance des acheteurs, par CHS DUFOUR 11 Conti. 27 fev

EN débarquement du navire Algona, de Bordeaux, 50 barriques vin blanc, à do vin rouge, à vendre par N. DUDOUYT, 27 fev 13, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, pour clore diverses factures: 150 barriques vin de Bergasse, 100 do vin de Bordeaux pour famille, 150 do ordinaire, 20 do vieux St Julien, 150 barils vin blanc Sauterne, 100 caisses prunes à l'eau de vie, 100 do poires do, 20 do cerises do do, 50 do abricots do, 60 do absynthe suisse, 10 do Sauvageol & Bruneton, 50 do kirsch de la Forêt Noire, 20 do curaçao grand modèle, 200 millions bouchons fins, 5 jarres vernis. N DUDOUYT, 27 fev 13, rue Toulouse.

AVIS DE SUCCESSIONS.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre les successions de feu le docteur Jh Martin et de son épouse, aussi décédée, sont priées de les présenter dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, soit à A BARBEY, Rue Royale, 199, ou à V ROUMAGE, 24fev—10t Rue St Louis, 67.

UNE Dame qui pourrait enseigner le français et la musique, trouverait une bonne place sur une habitation près de Bayou Sarah, en s'adressant à MM. WASHINGTON JACKSON & Co, 73, rue du Camp.

Les meilleures recommandations seront requises. 24fev—3t

PATE PECTORALE DE REGNAULD aîné, de do mou de veau de Dégenetais.

LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits. H BONNABEL, rue Tchoupitoulas. 16 fev

[illegible]

AVIS.

IL est [illegible], etc., que les commissaires nommés pour choisir à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant [illegible] mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et adopter le plus qui, dans leur jugement, sera le plus convenable à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires [illegible] les détails dudit plan, [illegible] qu'ils paraîtront le convenir, afin que dans le même [illegible] qui sera exigée pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et départements exigés par l'administration de l'Etat, y soient commodément placés.

Conformément aux dispositions de l'acte [illegible] les commissaires donnent par les présentes avis qu'ils seront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus décrits.

Signé MAUNSEL WHITE, Chairman. G. COOK. WALTER BRASHEAR. 27jan—10t

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre mille et un quart, le conseil entre les mains des commissaires, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis par les présentes, qu'en vertu de disposition de la huitième section de la charte, les livres de souscription de la Compagnie, seront ouverts le lundi 1er mars de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au local de la Compagnie, No 50, passage de la Bourse près la rue Royale, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William More, et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours ou jusqu'à ce que [illegible], c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique, Nouvelle Orléans, 9 janvier 1847.

M. MORISON, Asst contrôleur. P. CONREY Jr., Président. 11janv—jusq10m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. 18jan

M. MATTON, [illegible] de planteurs nouveaux négociants de [illegible] qu'ils trouvent chez lui un [illegible] les échantillons et qu'il [illegible] à exécuter le plus promptement possible les commandes qui lui seront faites.

Les prix sont d'autant plus modérés que les machines offertes par M. Matton sont fabriquées par les planteurs qu'à la Nouvelle-Orléans.

On est sûr de trouver M. Matton les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 1 heure et demie de l'après midi, rue Bourbon, No 276, entre St Philippe et Dumaine. 16fev—1m

CHAUDIÈRES A SUCRE.

CHAUDIÈRES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 42 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH, 22 jan—3m 35, rue du Camp.

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importation, se livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidens. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui voudront l'honorer de leur confiance et se recommande à ses amis. Rue St Louis 67. Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1847. 19janv 1an

AVIS.—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera aussi celles des personnes des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD. 11 jan Bureau 182, coin Conti et Royale.

LES personnes venant de recevoir par le navire Auburn, de New York, un assortiment de poêles de cuisine de Bebee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner. Ces poêles ont l'immense avantage, outre d'une économie considérable, avec très peu de combustible de chauffer autant d'eau que l'on peut consommer pour la cuisine, bains, etc. ayant une telle forme et un réservoir contenant 30 ou 40 gallons qui se placent de manière à recevoir l'eau des Water Works, et la chauffer à mesure que l'on en tire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir examiner une, toute nouvelle en Europe, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur toutes ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MASPEREAU & Co. 19 jan Rue Condé No 4.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés agents de la manufacture viennent de recevoir quelques-unes de ces forges et invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner. Ces forges sont très commodes par leur solidité et leur maniabilité avec quelles sont toutes montées et entièrement ajustées avec le soufflet de [illegible] pieds de diamètre à [illegible] chez S MASPEREAU & Co. Rue Condé No 4.

B. Antognini & Co, Rue Conti 66.

FABRICANTS de Billards, viennent de recevoir [illegible] que Tables, Queues, Billes, &c, &c, en outre ils garnissent les bandes de billards de caoutchouc, [illegible] et à garantie.

On trouvera également chez eux un [illegible] de Fourneaux économiques pour les [illegible] des ustensiles de queues, [illegible] et à chapeaux de Panama. Achètent et vendent des billards d'occasion.

Histoire du Consulat et de l'Empire par M. THIERS.

AVIS aux abonnés de l'Histoire du Consulat et de l'Empire par M. Thiers, [illegible]

HISTOIRE du Consulat et de l'Empire, Par M. A. THIERS. Le 6me volume de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, [illegible] V HEBERT, 140, rue de Chartres.

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, Par Eugène Sue.

Le [illegible] MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, vient d'être reçue par le soussigné V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

En vente à cette librairie, le 1ome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRÉ.

Il reste encore à vendre quelque exemplaires du 1er volume.

Cours de solfège et de Musique vocale.

M. BROCARD a l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert dans l'Institution de Mme Alix, rue Conti, entre St Louis et Bourgogne, UN COURS DE SOLFÈGE ET DE MUSIQUE VOCALE. Qui a lieu les lundi, mercredi et vendredi de 4 à 5 heures. Les jeunes personnes étrangères à l'Institution sont admises à ce cours.

Librairie de Lelièvre, Rue Royale, No 3, Encoignure de la place St Antoine.

EN VENTE: Essai sur la Liberté, par le Dr Fléchier. Formulaire magistral de Bouchardat. Manuel de Thérapeutique homœopathique, par Bœnninghausen. Pharmacopée de Jourdan. Histoire de France, par Bonnechose. Du do par Ozanneaux. Planches pour Daguerréotype. Divers Traités sur l'Allopathie, l'Homœopathie, &c., &c.

CANDIDE, Joaillier Bijoutier, No 45, rue Conti, encoignure Chartres.

MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'argent et de diamants. 11jan—1m

MARCHANDISES DE PRINTEMPS

C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres coin de la rue de la Douane, offre à vendre, d'importation directe:
[illegible] barège, extra riche,
2 caisses barège, prix moyens
2 caisses barège, à bas prix.

C[illegible] assortiment comprend les couleurs et les dessins les plus à la mode. Aussi quelques mousselines de Paris de Dollfus, Mieg et Co, Grosse de Rouen et Co. 2 caisses batiste à carreaux, 2 do ginghams de Printemps, 1 do couleurs foncées. C. M. Simpson reçoit constamment de New York et de France des marchandises convenables à la saison. 15fev

AVIS—Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Mary Pleasant de Marseille: 50 barriques vin rouge Bellefort, de 100 paniers huile d'olive de 12 bouteilles, 200 do do do, 100 caisses vin Muscat, 30 balles amandes, 200 caisses saucissons assortis, au [illegible], 5 [illegible] anchois de Malte, à l'huile, 6 barils amandes douces sans coque. DOMINIQUE LANATA, 25 fev 9, rue Jefferson.

CHAPEAUX Paille d'Italie—Une caisse contenant 250 chapeaux double et simple, en débarquement du brick sarde Sileuzio, et à vendre en gros et en détail par D LANATA, 25fev 9 rue Jefferson.

SAUCISSONS.

6 caisses saucissons Bologne et Gênes, en débarquement du brick sarde Sileuzio, à vendre en gros et en détail. Plus, 6 futailles crème de tartre. 25 fev D LANATA, 9, Rue Jefferson.

LE soussigné offre à vendre en grand assortiment de gros: [illegible] Jambons sucrés, [illegible] Langues fumées de Buffalo, café Havane et Rio, Café Java en sacs convenables pour les familles, Pâtés truffés assortis en demi et en quart de livre, Petits pois en conserves, cèpes à l'huile, Champignons [illegible], Fromage de Gruyère, de Hollande, et Neufchâtel, Fruits assortis conservés au naturel, Confitures assorties de la Havane, Pruneaux secs en pots et en boîtes, [illegible]

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux: [illegible]